**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 24 (1895)

**Heft:** 9

**Buchbesprechung:** Bibliographies

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 23.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# BIBLIOGRAPHIES

I

**Festschrift zur IV. General-Versammlung des katholischen Lehrerverbandes der Provinz Rheiland am 15. 16. und April 1895 in Crefeld.**

Bien que nous ayons déjà parlé du Congrès des instituteurs catholiques à Crefeld, au mois d'avril ainsi que du programme de cette importante assemblée, nous ne saurions pourtant passer sous silence la charmante plaquette que le Comité a publiée à cette occasion. Elle renferme d'abord un appel à l'assemblée et le programme de la réunion, puis un résumé historique des écoles catholiques de Crefeld avec une description des monuments, des églises et de tout ce que Crefeld renferme de plus remarquable. Cette description est illustrée de nombreuses phototypies.

Nous y lisons aussi un article nécrologique de Nicolas Neumann qui a consacré son existence à l'enseignement à Crefeld.

La même brochure renferme encore la liste des objets scolaires qui figuraient à l'exposition organisée à l'occasion du Congrès.

R. H.

II

**Viertes Jahrbuch des kath. Lehrerverbandes des deutschen Reiches 1894.**

Pour avoir une idée de l'activité et de l'importance de l'Association des instituteurs catholiques de l'Allemagne, il n'y a qu'à parcourir ce volumineux et intéressant Annuaire. Un premier chapitre nous retrace l'historique de l'Association durant l'année 1894 : réunions diverses des délégués ; assemblée générale, etc.

Un deuxième chapitre renferme le compte rendu des travaux de chaque section provinciale et diocésaine, car l'Association s'est ramifiée dans toute l'étendue de l'empire allemand

Puis viennent des rapports sur divers thèmes : contribution à l'histoire de la pédagogie sous l'impulsion des pédagogues catholiques ; relation entre la famille et l'école, etc., enfin dans un long appendice, l'Annuaire nous rend compte des principaux ouvrages pédagogiques parus récemment.

On l'a dit depuis longtemps : l'Allemagne est le pays de la pédagogie. L'activité que cette nation continue à déployer dans ce domaine, les nombreuses publications que nous voyons paraître chaque année, les œuvres d'éducation qui l'honorent nous prouvent que l'Allemagne catholique est loin d'avoir démérité de son titre.

Laissons croire aux autres pays que l'enseignement est une simple question de bon sens et que s'il faut un apprentissage pour être admis à dresser des chevaux, il n'est besoin d'aucune espèce de préparation pour instruire et élever un enfant On voit depuis quelques années dans le domaine religieux les tristes fruits de ces préventions contre la pédagogie et de l'enseignement du bon sens. Pendant que la persécution a ravivé l'esprit de foi en Allemagne et fortifié le parti catholique, il a suffi, dans d'autres pays, d'un souffle pour déraciner ces convictions religieuses semées par des mains inhabiles et sans expérience. Que l'on demande aux prêtres

qui exercent le ministère dans les villes suisses où se rencontrent des catholiques de tous les pays, quelles sont les nations qui fournissent les catholiques les plus instruits. Tous vous répondent que c'est l'Allemagne. Hélas! on ne rend pas le même témoignage à l'Italie, ni à la France, à notre Suisse française. R. H.

*P.-S.* — Nous rendrons prochainement compte de deux autres publications allemandes intitulée : l'une, **Kein besonderes Befühlsvermögen;** l'autre, **Wesen, Bedeutung und Eigenschaften der Arbeit im christlichen Sinne und die Erziehung zu Arbeit und Fleiss.**

III

M. Scheu, à Zurich, vient de faire paraître, à l'occasion du prochain 150e anniverssaire de Pestalozzi (12 janvier 1746) un très beau portrait de l'illustre pédagogue. Ce portrait ne coûte qu'un franc

Nous prenons la liberté de le recommander au corps enseignant.

IV

**Bildersaal für den Sprachunterricht** (collection d'images pour l'enseignement des quatre principales langues modernes), par G. Egli, maître-secondaire. VIe série. Zurich, Orell Fussli, éditeur.

Un moyen pratique pour arriver à la connaissance du français, de l'anglais et de l'italien, c'est l'emploi de l'opuscule désigné ci-dessus. Celui-ci facilite l'enseignement de la conjugaison des verbes, une des parties essentielles des langues, en se basant sur l'intuition. Ce petit ouvrage contient environ 200 illustrations qui peuvent servir de sujets à de nombreux exercices oraux et écrits. De tels exercices sont indispensables à côté des versions et des lectures si l'on veut amener l'élève à exprimer ses idées dans une langue étrangère. Nous recommandons cet ouvrage aux étudiants et à toutes les personnes qui s'occupent de l'enseignement. Moser.

V

**Géographie locale et géographie du canton de Fribourg,** par Léon Genoud, directeur du Musée pédagogique, Fribourg. — Librairie Payot, Lausanne.

Ce n'est pas la première fois qu'un manuel de ce genre voit le jour; MM. Cornuz, Elzingre et Ruegg entre autres, ont publié déjà de bonnes notions sur l'enseignement élémentaire de cette branche d'études et donné d'excellents modèles de la méthode à employer pour arriver à de bons résultats.

Nous n'en remercions pas moins M. Genoud de sa consciencieuse publication, car elle résume les travaux de ses prédécesseurs et les complète très avantageusement, non seulement par des conseils, mais surtout par de judicieuses leçons pratiques qui sont — avec des changements de noms — applicables partout.

La partie, à notre avis, la plus neuve, est celle de l'établissement de cartes et de reliefs pour chaque localité; avec les explications données, chacun est à même, à l'aide de l'atlas Siegfried, de préparer le matériel convenable à l'enseignement de la géographie locale, ce qui est absolument nécessaire, puisque les cartes d'école ont toutes une portée générale.

Une carte d'une exécution supérieure, avec ombres, donnant le relief et les courbes de niveau, élaborée avec le concours du bureau

topographique fédéral et pouvue de cartons spéciaux pour les principales localités, accompagne ce manuel et en rehausse encore la valeur.

C'est donc avec plaisir que nous saluons cet ouvrage et nous en félicitons l'auteur. *(L'Ecole).*

# Nos écoles suisses

M. Largiader de Bâle a publié dans le *Bund,* il y a déjà quelques mois, plusieurs articles qui ne manquent ni d'intérêt ni d'originalité. C'est un plaidoyer en faveur des projets Schenk. Nous en trouvons un excellent résumé dans la *Revue pédagogique* de Paris.

L'auteur qui est très connu dans le monde de la pédagogie, établit d'abord des règles, un criterium, pour apprécier une école Les huit conditions qu'il réclame pour que l'on puisse déclarer l'instruction suffisante nous paraissent en partie fondées. Mais ce qu'il y a de plus curieux dans ce travail c'est l'appréciation de chaque canton. Qu'on nous permette de le reproduire. Inutile de faire observer que nous n'en admettons point la conclusion générale selon laquelle, l'instruction donnée en Suisse serait insuffisante.

Pour juger de l'efficacité d'une organisation scolaire, il faut, dit M. Largiader, considérer les huit points suivants :

1° Commencement et durée de l'obligation scolaire. — L'obligation doit commencer à l'âge de six ans révolus, et durer au moins huit années.

2° Durée annuelle de la fréquentation scolaire. — Les écoles où l'enseignement ne dure que pendant une moitié de l'année, comme cela se pratique dans certains cantons, sont une institution défectueuse.

3° Nombre des heures de leçon par semaine. — Les écoles de demi-journée ne répondent pas aux besoins des enfants ; et un instituteur qui doit donner successivement l'enseignement aux deux divisions d'une école de demi-journée se trouve surchargé.

4° Nombre des élèves par classe. — Le nombre de cinquante à soixante élèves par classe ne devrait jamais être dépassé d'une manière durable.

5° Régularité de la fréquentation. — Si elle n'est pas assurée, les désavantages qui en résultent frappent l'ensemble des élèves, et non pas seulement ceux qui s'absentent.

6° Qualité du personnel enseignant. — Un âge suffisant et une préparation professionnelle sont des conditions essentielles pour l'admission aux fonctions de l'enseignement. Nul ne devrait être admis à enseigner avant l'âge de vingt ans révolus ; et la culture générale d'un instituteur devrait ne pas être inférieure à celle d'un élève qui a suivi les classes d'un gymnase ou d'une Realschule.

7° Taux des traitements. — Un traitement qui assure à l'instituteur une existence convenable et indépendante est une condition indispensable pour la prospérité de l'école.

8° Mesures de prévoyance pour la maladie et la vieillesse, en faveur des instituteurs. — L'adoption de ces mesures est dans l'intérêt bien entendu de l'école.

Si l'on examine les écoles primaires suisses pour vérifier dans quelle mesure elles satisfont aux conditions ci-dessus énumérées, on